

AVANTAGES LIES AU STATUT D'ÉTUDIANT·E BOURSIER·E DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

Le fait de bénéficier d'une allocation d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année académique 2024-2025 offre les avantages suivants :

- La gratuité de vos droits d'inscription (ils sont pris en charge par la F.W.B.).
En attendant la décision de la FWB, une déclaration sur l'honneur doit être complétée pour bénéficier de la gratuité provisoire des droits d'inscription
<https://www.unamur.be/inscription/droits-inscription/DeclarationsurlhonneurSAE> ;
- La perception d'une allocation d'études en cours d'année académique ;
- Une impression gratuite de certains supports de cours en cours d'année académique
(Vous serez informé·e par mail de la procédure en vigueur) ;
- Le remboursement de la moitié des frais d'inscription aux cours préparatoires si vous êtes inscrit·e à l'UNamur pour l'année académique 2024-2025. Pour en bénéficier, il faut compléter le formulaire en ligne (Service Infos études) le 30 septembre 2024 au plus tard (même si la demande d'allocation d'études est toujours en cours) ;
- L'octroi d'une bourse d'études complémentaire du Brabant Wallon SI vous êtes domicilié·e dans cette province et si vous en faites la demande le 31 décembre 2024 au plus tard (<http://brabantwallon.be/bw/apprendre-se-former/actions-provinciales/bourses-d-etudes>).